

DOSSIER : GAZ DE SCHISTE

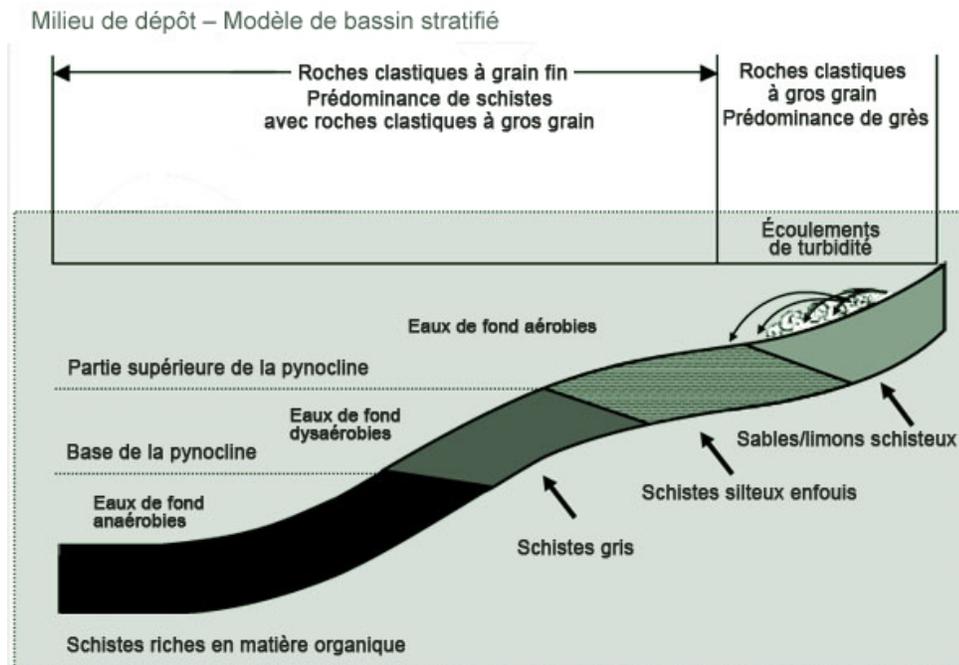
SOURCE ; <http://www.centreinfo-energie.com/generator2.asp?xml=/silos/ong/ShaleGas/shaleGasOverview02XML.asp&template=1,2,4>

Qu'est-ce que le gaz de schiste?

Le gaz de schiste désigne le gaz naturel classique qui, plutôt que d'être produit à partir de sources plus conventionnelles comme les gisements de grès ou de calcaire, provient de gisements composés en majeure partie d'argile litée et, en moindre quantité, d'autres roches à grain fin. Dans plusieurs cas, les schistes gazeux sont à la fois les roches mères et le gisement du gaz naturel, qui est emmagasiné de trois façons :

- adsorbé par une matière organique insoluble appelée kérogène;
- piégé dans les espaces poreux des sédiments à grain fin interstratifiés avec l'argile litée;
- confiné dans les fractures du schiste argileux comme tel.

Comment le gaz de schiste se forme-t-il?



Source : MGV Energy Inc., présentation à la Canadian Society Unconventional Gas (CSUG), mars 2003.

Milieu de dépôt - Modèle de bassin stratifié

Deux théories expliquent la formation du gaz naturel. La plus populaire est la théorie organique, qui soutient que la formation du gaz naturel débute avec la photosynthèse, un processus selon lequel les végétaux utilisent l'énergie solaire pour transformer le dioxyde de carbone et l'eau en oxygène et en hydrates de carbone. Les restes de ces plantes, de même que les formes animales qui les ont ingérées, sont enfouis par des sédiments. À mesure que s'accroît la charge sédimentaire, les hydrates de carbone se transforment en hydrocarbures sous l'effet de la chaleur et de la pression. Le gaz naturel se forme dans des roches mères organiques, des schistes noirs à grain fin. Sous l'effet de la pression constante exercée par les sédiments, la majeure partie du

gaz naturel migre des roches mères vers des roches plus poreuses tels le grès et le calcaire. On appelle « gaz de schiste » le gaz naturel demeurant dans les schistes.

La seconde théorie est la théorie inorganique, qui avance l'hypothèse que les hydrocarbures ne proviennent pas de végétaux et de matières animales enfouis, mais ont plutôt été emprisonnés dans la terre lors de sa formation. La probabilité que cette théorie puisse s'appliquer au gaz de schiste est très faible.

Comment trouve-t-on du gaz de schiste?

L'exploration de gaz de schiste est semblable à l'exploration des gisements conventionnels qui, dans le cas d'un bassin inexploré, consiste généralement à :

- passer en revue l'information existante;
- établir un relevé aérien pour recueillir des données sur les champs magnétiques, la gravité et le rayonnement;
- établir des relevés sismiques afin de repérer et d'évaluer les structures souterraines susceptibles d'emmagasiner du gaz naturel;
- effectuer un forage d'exploration pour détecter la présence d'hydrocarbures dans les structures souterraines; et
- réaliser une diagraphie en cours de forage pour déterminer la porosité, la perméabilité et les fluides des gisements.

Dans le cas du gaz de schiste, on ciblera principalement les formations d'argile litée contenant des sédiments à grain fin poreux et perméables interstratifiés ainsi que des réseaux de fractures naturelles. Les outils utilisés pour repérer les fractures incluent les diagraphies de densité, des registres d'épaisseur et de température ainsi que des microanalyseurs qui établissent une imagerie du gisement. L'imagerie aérienne multispectrale à basse altitude est une nouvelle technique qui permet de localiser les microfractures souterraines et la prospectivité des formations d'argile litée.

Où trouve-t-on du gaz de schiste?

Bassins d'argile litée aux États-Unis



Source de l'image : © Fondation des communications sur le pétrole/
Centre canadien d'information sur l'énergie, 2004

On retrouve aux États-Unis cinq grands bassins d'argile litée à partir desquels on produit du gaz de schiste. À ce jour, plus de 40 000 puits ont été forés. Il existe également sept autres bassins où aucune activité de production n'a eu lieu.

Gaz de schiste au Canada

À l'heure actuelle, aucune activité de production de gaz de schiste à des fins commerciales n'a été entreprise au Canada. Cependant, une étude réalisée par le Gas Technology Institute a identifié plusieurs zones de ressources potentielles dans le bassin sédimentaire de l'Ouest canadien.

Gisements de gaz de schiste potentiels dans l'Ouest canadien

| Période | Gisements | * Évaluation des ressources en place | |
|--|--|--------------------------------------|--------------------------|
| | | Billions de pieds cubes | Billions de mètres cubes |
| Crétacé inférieur | Wilrich Member, Spirit River Formation | 156 | 4,4 |
| Jurassique supérieur | Passage Beds Upper Fernie Shale Green Beds | | indéterminé |
| Jurassique moyen | Grey Beds | indéterminé | indéterminé |
| Jurassique inférieur | Rock Creek Poker Chip Shale Nordegg | indéterminé | indéterminé |
| Triasique moyen | Doig Doig Phosphate | 11 129 | 0,3 3,7 |
| Triasique inférieur | Montney | 187 | 5,3 |
| Carbonifère inférieur/ Dévonien supérieur | Exshaw/Bakken Ireton Duvernay | | |
| Total | | 860 | 24,4 |

*Seule une petite quantité de ce gaz peut être produite à l'aide des technologies actuelles.

Comment produit-on du gaz de schiste?

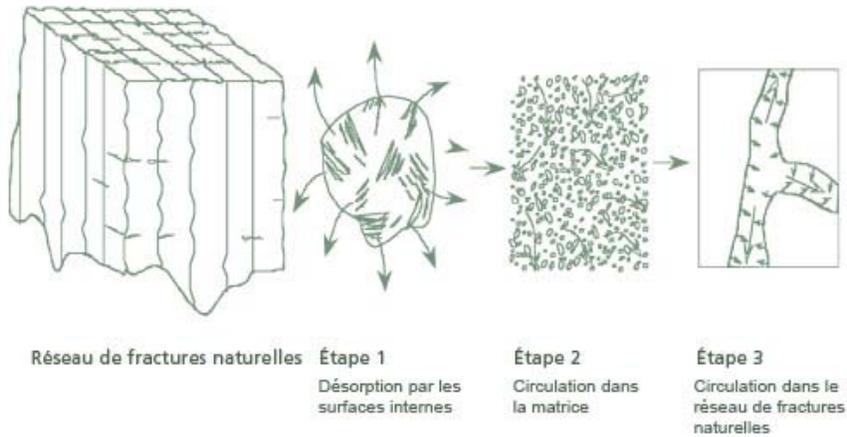
Comme les sédiments du bassin de l'Ouest canadien sont composés en majeure partie d'argile litée, les schistes gazéifères sont épais et s'étendent sur une très grande distance. Bien que le taux de récupération soit généralement bas, celui-ci a tendance à diminuer plutôt lentement et à se maintenir sur une longue période une fois la production stabilisée. Dans plusieurs cas, les activités de forage et de production de schistes gazéifères sont semblables à celles mises en oeuvre pour les gisements de gaz naturel conventionnels. Toutefois, en raison de leur faible perméabilité, les schistes gazéifères requièrent presque toujours une stimulation par fracturation, et souvent, des puits d'une densité plus élevée. Certains schistes, comme ceux du bassin du Michigan (Antrim), contiennent de l'eau qu'il est nécessaire d'extraire au préalable afin de dépressuriser l'argile litée, comme c'est le cas pour plusieurs gisements de GNC.

Plusieurs techniques de fracturation ont été employées pour permettre au gaz de circuler à travers le gisement, notamment au moyen :

- de nitroglycérine gélatinée
- de gaz à haute énergie
- d'azote et de mousse de dioxyde de carbone
- de dioxyde de carbone liquide
- d'azote cryogénique

On a également eu recours à des forages horizontaux pour exposer une plus grande partie du gisement au trou de sonde. Les schistes gazéifères affichent un taux de récupération moyen d'environ 20 pour cent, comparativement à plus de 75 pour cent pour les gisements conventionnels.

Étapes de production de gaz naturel à partir de schistes argileux



Source : Canadian Society for Unconventional Gas

EXHIBIT 10: MARCELLUS SHALE OUTCROP



Source: ALL Consulting, 2008

SOURCE : Wikipedia

http://translate.google.ca/translate?hl=fr&langpair=en|fr&u=http://en.wikipedia.org/wiki/Shale_gas

Le gaz de schiste

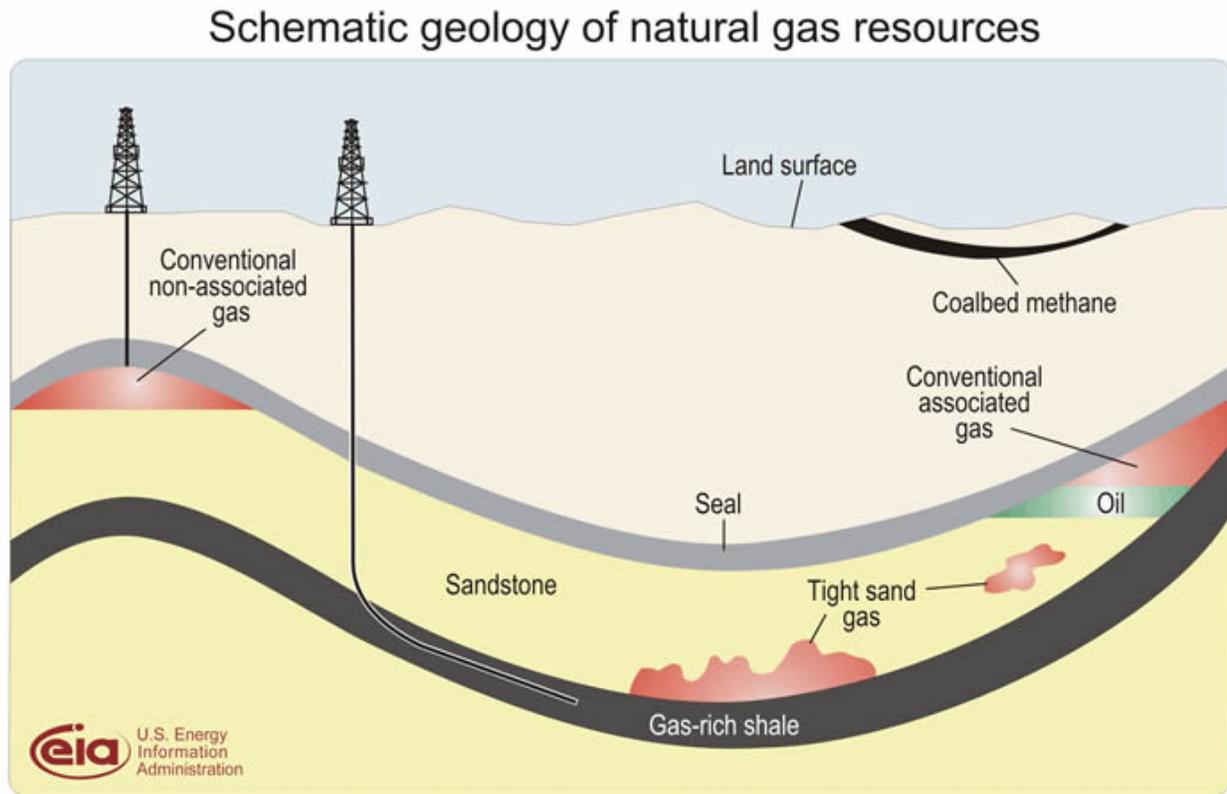


Illustration of shale gas compared to other types of gas deposits.

Shale gas is natural gas produced from shale. Shale gas has become an increasingly important source of natural gas in the United States over the past decade, and interest has spread to potential gas shales in Canada, Europe, Asia, and Australia. One analyst expects shale gas to supply as much as half the natural gas production in North America by 2020.^[1]

Some analysts expect that shale gas will greatly expand worldwide energy supply.^[2] A study by the Baker Institute of Public Policy at Rice University concluded that increased shale gas production in the US and Canada could help prevent Russia and Persian Gulf countries from dictating higher prices for the gas it exports to European countries.^[3] The Obama administration in the US believes that increased shale gas development will help reduce greenhouse gas emissions.^[4]

Because shales ordinarily have insufficient permeability to allow significant fluid flow to a well bore, most shales are not commercial sources of natural gas. Shale gas is one of a number of “unconventional” sources of natural gas; other unconventional sources of natural gas include coalbed methane, tight sandstones, and methane hydrates. Shale gas areas are often known as

resource plays^[5] (as opposed to *exploration plays*). The geological risk of not finding gas is low in resource plays, but the potential profits per successful well are usually also lower.

Shale has low matrix permeability, so gas production in commercial quantities requires fractures to provide permeability. Shale gas has been produced for years from shales with natural fractures; the shale gas boom in recent years has been due to modern technology in hydraulic fracturing to create extensive artificial fractures around well bores.

Horizontal drilling is often used with shale gas wells, with lateral lengths up to 10,000 feet within the shale, to create maximum borehole surface area in contact with the shale.

Shales that host economic quantities of gas have a number of common properties. They are rich in organic material (0.5% to 25%),^[6] and are usually mature petroleum source rocks in the thermogenic gas window, where high heat and pressure have converted petroleum to natural gas. They are sufficiently brittle and rigid enough to maintain open fractures. In some areas, shale intervals with high natural gamma radiation are the most productive, as high gamma radiation is often correlated with high organic carbon content.

Some of the gas produced is held in natural fractures, some in pore spaces, and some is adsorbed onto the organic material. The gas in the fractures is produced immediately; the gas adsorbed onto organic material is released as the formation pressure is drawn down by the well.

Environment

A study by Cornell University environmental professor Robert W. Howarth in 2010^[7] finds that once methane leak impacts are included, the life-cycle greenhouse gas (GHG) footprint of shale gas would be worse than those of coal and fuel oil. Methane is by far the major component of natural gas, and it is a powerful greenhouse gas: 25-times more powerful than is CO₂ per molecule in the atmosphere^[8].

Chemicals are added to the water to facilitate the underground fracturing process that releases natural gas. The resulting volume of contaminated water is generally kept in above-ground ponds to await removal by tanker or injected back into the earth. The 2010 U.S. documentary film *Gasland* by Josh Fox, which focuses on the impact of hydraulic fracturing, is critical of the industry's assertions of its safety and its exemption from the Safe Drinking Water Act in the Energy Policy Act of 2005.

Economics

Although shale gas has been produced for more than 100 years in the Appalachian Basin and the Illinois Basin of the United States, the wells were often marginally economical. Higher natural gas prices in recent years and advances in hydraulic fracturing and horizontal completions have made shale gas wells more profitable. Shale gas tends to cost more to produce than gas from conventional wells, because of the expense of massive hydraulic fracturing treatments required to produce shale gas, and of horizontal drilling. However, this is often offset by the low risk of shale gas wells.

To date, all successful shale gas wells have been in rocks of Paleozoic and Mesozoic age. North America has been the leader in developing and producing shale gas. The great economic success of the Barnett Shale play in Texas in particular has spurred the search for other sources of shale gas across the United States and Canada.

Australia

Beach Petroleum Limited has announced plans to drill for shale gas in the Cooper Basin, South Australia.^[9]

Canada

Recent shale gas discoveries have caused a sharp increase in estimated recoverable natural gas in Canada.^[10] The nation has a number of prospective shale gas targets in various stages of exploration and exploitation in British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Ontario, Quebec, and Nova Scotia.^[11]

China

China has set its companies a target of producing 30 billion cubic meters a year from shale, equivalent to almost half the country's gas consumption in 2008.^[12] Potential gas-bearing shales are said to be widespread in China, although as yet undeveloped.^[13] In November 2009, US President Barack Obama agreed to share US gas-shale technology with China, and to promote US investment in Chinese shale-gas development.^[14] China launched a national shale gas research centre in August 2010. Based on existing reports, China may have 30 trillion cubic metres of shale gas reserves.^[15]

Europe

While Europe has no shale gas production as yet, the success of shale gas in North America has prompted geologists in a number of European countries to examine the productive possibilities of their own organic-rich shales.^{[16][17][18][19]} Norwegian company Statoil is in a joint venture with Chesapeake Energy to produce Marcellus Formation shale gas in the eastern US, and has indicated interest in bringing knowledge gained in the US to European shale gas prospects. Russian giant Gazprom announced in October 2009 that it may buy a US shale-gas producing company to gain expertise which it could then apply to Russian shale gas prospects.^[20] In the Barnett Shale in Texas, French oil firm Total SA entered a joint venture with Chesapeake Energy, Italy's ENI purchased an interest in Quicksilver Resources, and Exxon bought out XTO Energy. Potential host formations for shale gas in Europe include shales in northeast France,^[21] the Alum Shale in northern Europe, and Carboniferous shales in Germany and the Netherlands.^[22]

Austria

Exploration is underway in Austria, where OMV is working on a promising basin near Vienna.^[12]

Germany

ExxonMobil holds 750,000 acres of leasehold in the Lower Saxony Basin of Germany, where it plans to drill 10 shale-gas wells in 2009.^[23]

Hungary

In 2009, ExxonMobil drilled the first wells for shale gas in the Makó Trough in Hungary.^[24]

Poland

As of 2010, Poland imports two-thirds of its natural gas from Russia. ConocoPhillips has announced plans to explore for shale gas in Poland,^[25] along with Lane energy.^[26]

The Marathon Oil has extensive leasehold in Poland, which it intends to explore for Silurian-age shale gas.^[27]

Recent reports indicate that large shale gas resources are being discovered in Poland. If recent reserve estimates of a minimum of 3 trillion cubic meters are accurate,^[28] Poland would have gas reserves of more than 200 times annual consumption. Such shale gas resources would greatly boost the European Union's proven reserves, and lessen the importance of gas imports from Russia.^{[29][30]}

Sweden

Shell Oil is evaluating the viability of the Alum Shale in southern Sweden as a source of shale gas.^{[31][32]}

United Kingdom

Eurenergy Resource Corporation has announced plans to drill for shale gas in southern England's Weald Basin.^[33]

India

Companies including Reliance Industries Limited (E&P), RNRL, and Genpact, have expressed interest in exploring for shale gas in India. Reliance Industries paid a reported US\$1.7 billion for a 40% share in Atlas Energy's leasehold in the Marcellus shale gas play in the eastern US.^[34] A complication to shale gas in India is that the government-issued leases for conventional petroleum exploration do not include unconventional sources such as shale gas.^[35]

In August 2010, a delegation including the director-general of hydrocarbons and officials of the oil ministry is scheduled to meet in Washington with the US Geological Survey to discuss help in identifying and exploiting shale-gas resources in India. Basins of preliminary interest identified by Indian geologists are the Cambay Basin in Gujarat, the Assam-Arakan basin in northeast India, and the Gondwana Basin in central India.^[36]

United States

The first commercial gas well drilled in the US, in 1821 in Fredonia, New York, was a shale gas well producing from the Devonian Fredonia Shale formation. After the Drake Oil Well in 1859, however, shale gas production was overshadowed by much larger volumes produced from conventional gas reservoirs.

In 1996, shale gas wells in the United States produced 0.3 TCF (trillion cubic feet), 1.6% of US gas production; by 2006, production had more than tripled to 1.1 TCF per year, 5.9% of US gas production. By 2005 there were 14,990 shale gas wells in the US.^[37] A record 4,185 shale gas wells were completed in the US in 2007.^[38] In 2007, shale gas fields included the #2 (Barnett/Newark East) and #13 (Antrim) sources of natural gas in the United States in terms of gas volumes produced.^[39]

A study by MIT says that natural gas will provide 40% of America's energy needs in the future, from 20% today, thanks in part to the abundant supply of shale gas.^[40]

External links

- [The Impact of Shale Gas Technology on Geopolitics Dr. Daniel Fine of M.I.T. explains](#)
- [\[2\] Gasland](#) (2010) A documentary by Josh Fox exploring environmental impact of hydraulic fracturing in the United States
- [Natural Gas for Europe](#), a website covering shale gas developments in Europe.

Libre opinion - Il vaut la peine pour le Québec de miser sur le gaz de schiste

Michael Binnion - Président et chef de la direction de Questerre Energy

SOURCE : Le Devoir 2010-08-06

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la lettre ouverte parue dans Le Devoir de mardi concernant le gaz de schiste («Le gaz de schiste au Québec: marketing social ou intelligence citoyenne?»). Nous sommes déçus de voir que les auteurs récupèrent les vieux mythes provenant des groupes de pression politiques américains.

Le gaz naturel appartient aux citoyens du Québec et nous sommes donc tous d'accord sur le fait que les citoyens devraient être bien informés. Nous pouvons aussi tous reconnaître que le développement devrait profiter aux citoyens du Québec et certainement pas leur nuire. Nous respectons l'opinion d'autrui, mais nous pensons qu'il est important de préciser certains faits.

Le gaz naturel, et l'exploitation du gaz de schiste, est une industrie qui ne diffère en rien des industries comme celles de l'aluminium, l'extraction minière, les pâtes et papiers ou les industries hydroélectriques qui ont opéré de façon sécuritaire au Québec depuis des décennies. Cette industrie demande des matières premières comme l'eau et des produits chimiques qui sont aussi utilisés dans d'autres industries.

L'exploitation du gaz de schiste au Québec utilisera moins de 2 % de l'eau utilisée par l'industrie des pâtes et papiers et 3 % de l'eau utilisée par l'industrie minière. L'approvisionnement se fait à partir des rivières et des cours d'eau et non de nappes aquifères souterraines. Le biocarburant utilise 9400 litres d'eau pour produire la même quantité d'énergie que le gaz de schiste qui, lui, est produit avec seulement 5 litres d'eau. Les produits chimiques fortement dilués utilisés dans le développement du gaz de schiste ont une concentration de moins de 0,005 %. On les retrouve dans des produits généralement utilisés pour l'entretien ménager. Questerre publie la liste de ces produits chimiques sur son site Web. Le benzène et le diesel ne sont jamais utilisés.

Le méthane est un composé organique naturel et c'est pourquoi il est appelé «gaz naturel». Il est présent dans pratiquement tous les puits de surface forés dans les basses terres au Québec, y compris les puits d'eau. Pendant des décennies, les fermiers ont utilisé ce gaz qu'ils ont trouvé en forant des puits. Le gaz naturel produit au Québec ne contient pas de produits chimiques dangereux comme le H₂S (sulfure d'hydrogène). Ceci a été démontré par plusieurs tests qui ont été soumis au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

Les innovations dans la technologie de forage horizontal nous permettent d'utiliser une très petite surface de terrain (l'utilisation de moins de 0,02 km² du sol permet d'extraire du gaz sur plus de 5 km² sous la terre) permettant aux agriculteurs de maximiser l'utilisation de leur terre en plus de leur donner accès à de nouveaux revenus. Les lois et règlements du Québec encadrent le processus de forage. Cela comprend notamment la Loi sur les mines, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et la Loi sur la qualité de l'environnement. Forer un puits au Québec exige plus de permis et de temps que pratiquement toute autre juridiction au Canada et prouve que la Loi sur les mines ne fait pas échec à d'autres lois.

L'utilisation du gaz naturel produit moins d'émissions que l'huile de chauffage utilisée par plusieurs familles au Québec et moins que le diesel ou l'essence utilisés pour alimenter les véhicules. De plus, en éliminant les coûts de transport associés au déplacement du gaz naturel à travers le pays, on réduirait aussi le niveau d'émissions. [...]

Une industrie bien établie

-Plus d'un million de puits ont été forés en Amérique du Nord, et ce n'est pas une industrie qui manque d'expertise technique ou d'études. C'est une industrie bien établie. Plusieurs milliers de puits sont forés chaque année au Canada de façon sécuritaire et responsable d'un point de vue environnemental. Il y a aussi une longue histoire d'exploration pétrolière et gazière au Québec avec plusieurs centaines de puits d'exploration forés par le gouvernement du Québec avec SOQUIP, Shell, Bow Valley et d'autres encore.

-Les auteurs suggèrent que les avantages économiques associés au développement du gaz de schiste au Québec ne profiteront qu'aux entreprises privées. Mais les emplois sont un avantage privé pour la personne qui obtient le travail. Le bas prix pour le gaz naturel est un avantage privé pour le propriétaire d'une maison qui l'utilise. Le loyer pour l'utilisation provisoire d'une terre est un avantage privé pour le fermier. Les contrats pour des entreprises locales sont un avantage privé pour ces entreprises. [...]

Les impôts payés par des travailleurs et entreprises locales sont par ailleurs un avantage public. Les droits sur la production du gaz sont un autre avantage public. Les impôts fonciers sur des installations liées au gaz sont aussi un avantage public. Les émissions réduites sont un autre avantage public. Et certains pensent que réduire les importations d'énergie est aussi un avantage public.

Source propre et efficace

-Le développement du gaz de schiste en Amérique du Nord n'est pas une bulle. Plusieurs millions de dollars d'investissements ont été faits au Canada et aux États-Unis pour développer une source propre et efficace d'énergie. Le gaz de schiste représente maintenant environ de 15 % à 20 % du gaz naturel en Amérique du Nord. Ce gaz est moins cher que celui provenant d'un terminal méthanier.

-Les sources d'énergie comme l'éolien et le biodiesel sont coûteuses. L'exploitation de ces sources d'énergie est financé par l'État à partir de l'argent des contribuables. Les droits sur le gaz naturel permettraient au gouvernement d'accorder des subventions pour l'énergie alternative.

-Nous avons investi temps, efforts et argent au Québec depuis vingt ans. Nous sommes étonnés que les écologistes et les organisations de développement durable n'applaudissent pas le gouvernement, qui souhaite aller de l'avant avec une nouvelle loi sur les hydrocarbures. Le dépôt d'une loi moderne en avance sur le développement démontre toute la vision dont il fait preuve. [...]

-Une stratégie énergétique complète est essentielle pour le Québec afin de gérer efficacement ses ressources de gaz naturel abondantes. Même si c'est une excellente source d'énergie renouvelable et propre, l'hydroélectricité ne peut pas satisfaire les demandes d'énergie entières de la province. Nous croyons que le gaz de schiste de l'Utica est partie intégrante de la stratégie énergétique du Québec.

Dossier noir sur le gaz de schiste

1435 infractions relevées par la Pennsylvanie en deux ans et demi

SOURCE : Le Devoir ; Louis-Gilles Francoeur 25 août 2010

Un ouvrier surveille la purge d'un puits de gaz de schiste dans l'État du Nouveau-Mexique, une scène typique qui pourrait se multiplier au Québec, en particulier sur la rive sud du fleuve, où se concentre l'essentiel des projets d'exploration et d'exploitation.

En plus de revoir en profondeur les règles fédérales qui encadrent la prospection et l'exploitation des gaz de schiste aux États-Unis, la société civile se mobilise dans ce dossier. Un groupe vient de fournir un portrait inquiétant des pratiques de cette industrie en Pennsylvanie.

En deux ans et demi, les minières qui prospectent ou exploitent les gaz de schiste de la formation Marcellus, en Pennsylvanie, ont contrevenu à 1435 reprises aux lois et règlements administrés par le département de Protection environnementale (DPE) de cet État, dont 952 infractions ayant des impacts environnementaux.

C'est ce qui ressort du bilan d'une demande d'accès à l'information déposée auprès du DPE de Pennsylvanie par la Pennsylvania Land Trust Association, un groupe d'intérêt qui surveille l'intégrité environnementale du territoire de cet État.

Les infractions relevées et publiées par ce groupe au début d'août ont été commises par les exploitants entre le 1er janvier 2008 et le 25 juillet dernier.

En plus des bilans de mauvaises pratiques dressés au niveau fédéral des États-Unis par des commissions sénatoriales et l'Environmental Protection Agency (EPA), ce bilan pennsylvanien est le premier à offrir un relevé exhaustif des infractions constatées par un État sur l'ensemble de son territoire pendant plus de deux ans.

Aux 1435 infractions compilées par les inspecteurs — dont l'État a fait passer le nombre de 26 à 126 pour ce seul secteur en 18 mois — s'ajoutent 669 avis d'infraction et 818 avertissements signifiés par les contrôleurs routiers en trois jours seulement aux conducteurs des poids lourds qui transportent les eaux contaminées, les boues de forage, les produits dangereux, etc.

La filiale étasunienne de Talisman Energy, la société qui détient des titres d'exploration sur la rive sud du Québec, de la rivière Richelieu au pont de Québec approximativement, arrive au cinquième rang pour le nombre d'infractions relevées par le département de Protection environnementale de Pennsylvanie sur les 43 compagnies en activité dans cet État. Selon le bilan de la Pennsylvania Land Trust Association, on a constaté 65 infractions dans les 121 puits appartenant à Talisman. Cet exploitant et la société Questerre vont être les premiers au Québec à avoir un site en exploitation dès le milieu de 2011 à Saint-Édouard-de-Lotbinière. Le site devrait être relié par pipelines au réseau de Gaz Métro, révélait récemment Le Devoir.

Plusieurs types d'infractions

Le plus important bloc d'infractions à incidences environnementales, soit 277 infractions, avait trait aux impacts de l'érosion et des apports de sédiments dans les cours d'eau, attribuables aux travaux de construction des routes, des sites de forage et au creusage des tranchées destinées aux pipelines. Plusieurs des minières en cause n'avaient tout simplement pas de plan de gestion de l'érosion et des apports en sédiments, un volet peu réglementé au Québec.

En deuxième lieu venaient les impacts sur les cours d'eau des rejets des eaux et boues provenant des sites de forage. Selon le bilan publié par le groupe citoyen de Pennsylvanie, environ 20 % des fluides injectés en

profondeur pour fracturer les formations de schistes sont ramenés à la surface pour dégager la voie au gaz convoité. Ces eaux contiennent des produits chimiques utilisés pour mieux fracturer les schistes. En principe on confine ces eaux, souvent très salines, dans des bassins ou des réservoirs avant de les acheminer vers des lieux d'élimination sécuritaire. Les infractions portaient essentiellement ici sur l'efficacité souvent douteuse des bassins de rétention et de structures de confinement plus ou moins appropriées.

Au Québec, certains exploitants veulent confier aux usines d'épuration municipales le traitement de ces eaux contaminées avec des toxiques même si les procédés de ces usines n'ont pas été conçus à cette fin.

Les eaux extraites de la croûte terrestre ainsi que les boues produites par les puissantes mèches qui forent les puits ont abouti à 154 reprises dans les cours d'eau, selon ce dossier noir. Ces eaux, d'après une revue scientifique publiée en février 2009 aux États-Unis, contenaient des perturbateurs endocriniens susceptibles de causer des maladies de la peau, des problèmes respiratoires et des dérèglements gastro-intestinaux, en plus d'avoir des impacts sur les systèmes nerveux et immunitaire. Un produit sur cinq utilisé pour fracturer les schistes est considéré aux États-Unis comme un perturbateur endocrinien.

Des puits mal isolés

Enfin, le bétonnage des puits, censé les isoler des nappes souterraines, s'est avéré fautif dans 10 cas, et dans 16 autres cas, les valves de fermeture, censées protéger contre les explosions et les fuites majeures, n'étaient pas conformes aux normes. Le mauvais fonctionnement d'une de ces valves a provoqué le 3 juin dernier dans le comté de Clearfield le rejet d'un million de gallons de gaz et d'eau contaminée à une hauteur de 75 pieds dans les airs pendant 16 heures avant qu'on puisse colmater le puits en question.

Le secrétaire d'État responsable du département de Protection environnementale de la Pennsylvanie, John Hanger, a réagi à la publication de ce rapport auprès du Pittsburgh Post-Gazette, le 3 août, en disant que toutes ces infractions démontrent en réalité que l'État maîtrise la situation. Mais il a reconnu que si l'État n'exigeait pas la perfection, il y avait encore «trop de fuites, trop de déversements et de trop nombreuses migrations des gaz vers les nappes souterraines» malgré toutes les assurances et les campagnes médiatiques des industriels.

Exploration gazière - Le Québec accuse un déficit de connaissances

«Les informations qu'on a [...] viennent de l'extérieur» - Pierre Arcand

SOURCE : Le Devoir ; Alexandre Shields 25 août 2010

Après la ministre des Ressources naturelles, c'est au tour du tout nouveau ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, de se faire rassurant quant à l'exploration gazière en sol québécois. Il admet toutefois que les connaissances dans ce domaine sont encore embryonnaires au Québec. De quoi fournir des arguments à ceux, de plus en plus nombreux, qui réclament un moratoire.

«Ce que je comprends, et ce que les gens du ministère m'ont expliqué, c'est qu'il y a très peu de connaissances québécoises dans ce domaine, a-t-il déclaré hier, en marge du Conseil des ministres. Les informations qu'on a, ce sont des informations qui viennent de l'extérieur dans bien des cas et qui font en sorte que parfois la situation n'est pas très claire.» Il estime néanmoins que cette nouvelle filière énergétique présente de «belles opportunités» en matière de développement économique.

Bien conscient des nombreuses inquiétudes qui ont surgi au sujet de cette exploration — qui se développe sans qu'aucune étude indépendante ait déterminé s'il existe des risques pour l'environnement —, le ministre entend donc rassurer les citoyens. «Ce que je comprends, c'est que les gens veulent être sécurisés sur un certain nombre de choses, dont la qualité de l'eau, a-t-il expliqué en fin de journée au Devoir. Ils veulent s'assurer que les forages ne dévasteront pas les champs. Ils veulent connaître le nombre de puits qu'il y aura. Ce sont toutes des préoccupations qui ont été mentionnées.»

M. Arcand promet ainsi que le gouvernement agira en toute «transparence». «Nous allons prendre nos responsabilités. Il est certain que nous allons au moins nous organiser pour que la population puisse s'exprimer, que les gens soient rencontrés avant qu'on se lance dans une exploration qui soit complète et totale.» Lundi, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) disait notamment ne pas avoir été consultée jusqu'à présent dans l'élaboration du projet de loi censé encadrer l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures au Québec.

En ce qui a trait à ce fameux projet de loi, promis pour l'automne, M. Arcand précise en avoir discuté avec sa collègue des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau. Tous deux devraient d'ailleurs procéder à une annonce au sujet des gaz de schiste dans le courant de la semaine prochaine, selon les informations qui ont circulé hier. Impossible cependant d'en connaître la teneur d'investissements massifs. «Sans faire d'annonce formelle, il est certain que la façon de faire habituelle était toujours d'avoir un BAPE et on va regarder de ce côté-là», a-t-il dit.

Demandes de moratoire

Selon ce qui se dégage des indications données par différents ministres, le gouvernement Charest tente visiblement de démontrer qu'il est à l'écoute des préoccupations formulées depuis quelques semaines. Le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, a justement donné raison, hier, au président de la FQM, Bernard Généreux, qui se préoccupe de l'exploration gazière faite dans des zones habitées.

«Il exprime une préoccupation normale, à savoir que, nécessairement, peu importe si on fait du développement de gaz de schiste ou autre, ça se passe sur le territoire de municipalités», a souligné M. Lessard à l'entrée du Conseil des ministres. L'exploitation minière s'est surtout faite dans le nord, dans des territoires peu habités, a rappelé le ministre. «Ça fait longtemps qu'on n'a pas exploré les territoires centraux du Québec, a-t-il dit. Ce serait intéressant de regarder ça avec un autre œil.»

Mais ni les bons mots des ministres libéraux ni ceux des acteurs de l'industrie ne semblent calmer le jeu. En fait, l'Union des consommateurs a réclamé à son tour hier un moratoire sur toute forme d'exploration. De son côté, le Parti québécois a réclamé la tenue d'audiences du BAPE sur l'ensemble de cette filière.

En entrevue à la radio de Radio-Canada, la ministre Normandeau a cependant fermé de nouveau la porte à toute forme de moratoire. «Il n'y aura pas de moratoire. Toutes les compagnies quitteraient le Québec et ce serait un très mauvais signal», a-t-elle déclaré sans hésiter. Elle a aussi affirmé que l'exploitation du gaz extrait du sous-sol québécois représenterait «une source de fierté» et que le Québec se devait de contrôler ses ressources. Fait à noter, la vaste majorité des entreprises qui souhaitent exploiter cette énergie fossile proviennent de l'extérieur de la province.

Gaz de schiste: la pression monte

Les municipalités déplorent le «laxisme» de Québec et réclament à leur tour un débat public

SOURCE : Le Devoir ; Alexandre Shields 24 août 2010

Au Québec, la très active industrie de l'exploration gazière peut opérer à sa guise sans qu'aucun débat ait lieu et sans que les élus municipaux ou les citoyens soient impliqués dans les discussions entourant cette filière de plus en plus controversée. Le message lancé hier par la Fédération québécoise des municipalités est sans équivoque. L'organisme presse d'ailleurs la ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, de mettre fin au «laxisme» du gouvernement Charest dans la gestion du développement des gaz de schiste dans la province.

«On n'entendait à peu près pas parler de gaz de schiste il y a six mois et, maintenant, c'est devenu une filière qui va pratiquement sauver le Québec sur le plan énergétique. Ça va très vite, et on ne fait aucun débat, lance le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), Bernard Généreux. On est totalement dans l'inconnu. C'est comme si la machine était partie sans aucune forme d'encadrement, et je trouve ça très dangereux. Ce développement se fait sans les citoyens et, pourtant, la filière se développe dans le secteur le plus peuplé de la province.»

Il juge tout simplement inacceptable que, dans certaines municipalités, élus et citoyens aient été placés «devant le fait accompli» en voyant des entreprises d'exploration gazière venir effectuer des tests sans qu'ils aient été consultés ou informés. La semaine dernière, on apprenait que pareille situation s'était notamment produite à Mont-Saint-Hilaire et à Saint-Mathias-sur-Richelieu, deux municipalités situées de la Rive-Sud dans la région de Montréal. «On joue avec nos ressources naturelles et on n'aurait pas notre mot à dire?», questionne M. Généreux. Nous ne sommes plus au XIXe siècle. Nous sommes au XXIe siècle et on doit faire les choses avec transparence.»

Le président de la FQM interpelle plus particulièrement la ministre Normandeau, jugeant que le gouvernement fait preuve de «laxisme» dans sa gestion de cet épineux dossier qui a fait les manchettes à plusieurs reprises au cours des dernières semaines. Bernard Généreux soutient ainsi que la Fédération — qui regroupe plus de 1000 municipalités locales et MRC — n'a absolument pas été interpellée pour prendre part aux discussions qui se tiennent en vue d'élaborer un projet de loi censé encadrer l'exploitation des hydrocarbures au Québec. Pourtant, soutient-il, lors d'une assemblée des MRC tenue en mai dernier, «la ministre Normandeau s'était montrée très ouverte à s'associer avec le milieu municipal pour le développement de cette filière. Mais on constate que ça se développe et que nous ne sommes pas consultés ou associés d'aucune façon. C'est le néant et c'est très préoccupant. On ne sait pas ce qui se passe et on ne sait pas ce qu'est cette filière».

Sans évoquer l'imposition d'un moratoire, il presse néanmoins Québec de se doter d'un «plan d'action» qui permette aux élus municipaux d'informer adéquatement les populations concernées. Le manque d'information «claire et objective» sur les impacts environnementaux et sur la sécurité publique soulève en effet bien des questions auprès de ses membres, particulièrement en ce qui a trait à l'utilisation de l'eau et à la contamination des nappes phréatiques. «Il n'y a rien pour contrer les prétentions de l'industrie, qui affirme qu'il n'y a aucun danger.» Si rien n'est fait pour rectifier le tir, «les projets vont se développer dans l'anarchie et la cacophonie», prévient-il.

M. Généreux n'est pas le seul à s'inquiéter de la façon dont se développe actuellement cette filière énergétique. Le maire de Mont-Saint-Hilaire, Michel Gilbert, qualifie quant à lui d'«arrogante» l'attitude de l'entreprise venue faire de l'exploration dans sa municipalité à l'aide de véhicules routiers. «Ils viennent chez

nous et ils font de l'exploration sans aucune communication avec la Ville», et ce, «en plein milieu urbain». «Nous l'avons su parce que nous avons vu les camions», ajoute-t-il.

M. Gilbert précise d'ailleurs qu'il a été contacté la semaine dernière par des employés du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et que ceux-ci ont été «étonnés» d'apprendre que l'entrepreneur chargé de cette première phase d'exploration n'avait pas contacté la Ville pour discuter des travaux à venir. Travaux qui inquiètent plusieurs citoyens, souligne-t-il.

Au cabinet de Nathalie Normandeau, on dit toutefois avoir réclamé plus de transparence de la part des acteurs de cette industrie, dont une majorité proviennent de l'extérieur de la province. «Ce que la ministre a demandé à l'industrie, c'est d'informer davantage les gens de leurs activités. Elle a toujours dit aux gens de l'industrie qu'au Québec, on travaille en collaboration avec les gens», explique son attachée de presse, Marie-France Boulay. Un mot d'ordre qui a été transmis «au cours des derniers mois», indique-t-elle, sans plus de précision.

Projet de loi

La ministre Normandeau déposera le projet de loi tant attendu cet automne, réitère aussi Mme Boulay. Celle-ci explique d'ailleurs qu'un «comité de liaison» comprenant des élus — dont des représentants de la FQM — et des employés du MRNF a été mis sur pied et qu'une première rencontre est prévue lundi prochain. D'autres discussions ont déjà eu lieu avec des représentants de groupes environnementaux et de représentants de l'industrie.

Fait à noter, l'Association pétrolière et gazière du Québec a recruté des lobbyistes pour plaider sa cause auprès des ministères impliqués dans l'élaboration de cette législation que la ministre souhaite «exemplaire». L'un d'eux, spécifie le «mandat» inscrit dans le Registre des lobbyistes du Québec, doit travailler «dans le but que le Québec soit reconnu comme une juridiction capable d'accueillir une industrie structurante en matière de shales gazéifères».

En entrevue au Devoir il y a quelques semaines, Nathalie Normandeau ne se cachait pas de travailler étroitement avec l'industrie. «On s'emploie, avec l'Association pétrolière et gazière du Québec, à développer des outils de communication pour faire tomber un certain nombre de préjugés, expliquait alors la ministre. On s'emploie à ce que les citoyens aient accès à la bonne information. Par exemple, dans le domaine du gaz, les gens se demandent si on cause un préjudice aux nappes phréatiques lorsqu'on fait un forage. La réponse est non. Est-ce que les substances auxquelles on a recours pour forer sont polluantes? La réponse est non.»

Aucune étude d'impact indépendante n'a encore été menée au Québec au sujet des gaz de schiste.

Gaz de schiste - Doit-on exploiter maintenant, par qui et pour qui ?

Le temps joue contre une nationalisation, ce que les fins stratégiques du privé savent pertinemment

SOURCE : LeDevoir ; Louis-Gilles Francoeur 28 août 2010

À Fort Worth (Texas), des travailleurs installent une tête de foreuse d'un modèle spécial, qui permet de creuser horizontalement à plus d'un kilomètre dans le sol pour rejoindre les gaz emprisonnés dans les schistes. Aux États-Unis, 62 présidents de sociétés scientifiques viennent de demander au gouvernement Obama de soumettre l'exploitation des gaz de schiste à une évaluation écologique avant d'aller plus loin avec cette filière. Au Québec, une loi se pointe déjà pour encadrer cette industrie sans qu'on se soit demandé préalablement s'il faut développer cette filière, dans quelle mesure, par qui et pour qui.

Mille neuf cent soixante et un. Le Parti libéral du Québec lance son «Maître chez nous», qui allait déboucher sur la nationalisation de l'électricité. Mai 2009. Le Parti libéral du Québec, réuni à Laval, annonce la «deuxième phase de "Maître chez nous"», avec la promesse de Jean Charest de faire du Québec le «leader mondial des énergies vertes». Août 2010. Le Québec tire de l'arrière avec une filière éolienne essentiellement privatisée. Il a démantelé en douce et à faible prix la filiale d'Hydro-Québec en voie d'exploiter nos réserves de gaz et de pétrole.

Depuis, plus de 460 droits miniers ont été accordés au secteur privé sur la quasi-totalité des réserves de gaz de schiste situées sur la rive sud. La plupart des grands exploitants qui détiennent ces droits, hormis Junex, sont contrôlés en tout ou en partie de l'extérieur du Québec.

Québec a écarté les demandes de moratoire issues des milieux municipaux et écologistes. Et le gouvernement Charest passe immédiatement à la dernière étape d'un débat public plus fondamental sur l'essor d'une nouvelle filière énergétique, soit l'encadrement normatif et écologique des exploitants, sans attendre le bilan de nos voisins du Sud, plus expérimentés en la matière. Pourtant, les politiciens et l'industrie affirment faire preuve de transparence et vouloir consulter le public. Voyons ce que ces deux exigences commandent.

Des questions incontournables

La première de toutes les questions à trancher, dans le cadre d'un débat public sur une nouvelle filière, est sans contredit la suivante: faut-il extraire ce gaz maintenant, alors que le marché est de plus en plus abondant, ou ce gaz acquiert-il plus de valeur en restant là où il dort depuis des millénaires? Serions-nous mieux avisés comme collectivité de léguer cet héritage intact, ou presque, alors que les combustibles fossiles se feront plus rares avec le pic du pétrole? Un gouvernement soucieux de «développement durable» peut-il éluder cet enjeu transgénérationnel?

Si la réponse à cette question — présentement soustraite à tout véritable débat public — était qu'il faut aller de l'avant, il faudrait dès lors se demander dans quelle mesure ouvrir les vannes de notre sous-sol. Devrait-on décider de limiter à 5, 10 ou 15 % la part de nos réserves qu'il conviendrait de mettre en valeur d'ici 2050, en concordance avec nos objectifs de lutte contre les changements climatiques?

La troisième question serait alors inéluctablement celle-ci: à qui la population québécoise veut-elle confier le développement, total ou parcimonieux, de cette filière, pour tirer le plus grand profit de ce bien collectif? À un monopole d'État comme Hydro-Québec ou au secteur privé, québécois ou étranger?

Cette question exige un débat qui débouche sur des options politiques si fondamentales qu'il appartient à la population, seule, de les trancher. On sait que la majorité des pays de la planète exploitent eux-mêmes leurs hydrocarbures, en raison de leur valeur stratégique. Il n'est pas évident que le secteur privé soit ici plus efficace que le secteur public. L'histoire d'Hydro-Québec en témoigne. Et c'est EDF, une société d'État française, qui a battu au fil d'arrivée nos entrepreneurs privés dans le développement de la dernière tranche d'éoliennes chez nous !

La ruée vers le gaz que stimule Québec est d'autant plus dangereuse qu'elle coule dans le béton chaque jour davantage un choix qui devrait revenir à la population. En effet, si le Québec devait un jour décider de nationaliser l'exploitation de ses gaz de schiste, l'État devrait dédommager à coups de millions la valeur potentielle des permis présentement accordés, une manne pour ces industriels qui n'auraient plus qu'à empocher des profits par anticipation sans avoir pris le moindre risque. Heureusement, il y a encore des options pour faire machine arrière intelligemment. Mais le temps joue contre l'option d'une nationalisation, ce que les fins stratèges du secteur privé savent pertinemment.

Si, après avoir répondu à ces questions préalables, Québec en venait à la conclusion qu'il faut ouvrir les vannes de notre sous-sol, le moment serait venu de se demander comment encadrer cette filière pour assurer son développement harmonieux dans les milieux ruraux et urbanisés, avec un minimum d'impacts biophysiques. Mais, à Québec, on est déjà rendu à cette dernière étape, étant décidé à ne pas débattre d'abord en public de ces questions préalables pourtant fondamentales.

Ce n'est pas la création d'un vague comité d'experts sur l'encadrement écologique, auquel siègeraient quelques groupes sociaux et écologistes plus ou moins complaisants, qui excusera le gouvernement Charest de ramener l'intérêt public à celui du lobby gazier.

Et le climat?

Le débat sur les ports méthaniers a soulevé deux aspects oubliés, qui recourent pourtant le développement des gaz de schiste. Plus la production québécoise de gaz sera abondante, plus elle haussera dans un libre marché nos exportations vers les États-Unis.

Or la règle de la proportionnalité inscrite dans le traité de l'ALENA s'appliquera ici. Elle oblige le Canada à maintenir le pourcentage de ses exportations vers les États-Unis même en cas de crise énergétique. Cette règle implique que plus nous exporterons de combustibles fossiles aujourd'hui, plus nous risquons de devoir nous rationner un jour pour nos voisins du Sud. Heureusement, une politique qui limiterait le développement des gaz de schiste aux seuls besoins du Québec, avec appel de propositions auprès des détenteurs de permis actuels, n'augmenterait que marginalement nos difficultés d'approvisionnement en période de crise.

Enfin, il faut se rappeler que les projets de port méthanier ont soulevé pour la énième fois le mythe du remplacement des sources d'énergie «sales» par des sources plus propres, ici et aux États-Unis. Or, les études le confirment, il n'y aura un remplacement du pétrole par le gaz ou l'électricité que là où on imposera un plafond légal aux émissions de GES. Sans cette balise, la surabondance d'énergie fait fléchir les prix et aggrave la boulimie si néfaste au climat.

Mais aucune de ces dimensions incontournables n'a fait l'objet d'évaluations indépendantes dans le cadre d'un débat qui ne serait pas orienté, voire manipulé, par les grands intérêts économiques en cause. En lieu et place, nos ministres avouent candidement avoir préparé «avec» l'industrie le projet de loi qui encadrera son action, l'État éludant ainsi plusieurs questions de fond et abdiquant son rôle d'arbitre dans la recherche du bien commun à l'occasion d'un véritable débat public. On mesure le degré d'ouverture du gouvernement lorsqu'on constate qu'il a exclu du comité de liaison avec les industriels les députés péquistes des comtés de la rive sud ciblés par les promoteurs.

À la place, les Québécois auront droit à une campagne «d'information» de l'industrie.

Gaz de schiste - Deux campagnes **d'information avant les travaux du BAPE**

Après Québec, l'industrie annonce une offensive

SOURCE : Le Devoir ; Louis-Gilles Francoeur ; 31 août 2010

Bécancour — L'industrie des gaz de schiste lancera dans les prochains jours une offensive de communications en sus de celle annoncée par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Cette offensive survient juste avant que ne démarre l'évaluation de la filière des gaz de schiste par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). L'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) a annoncé hier à Bécancour le lancement d'ici 15 jours de sa campagne d'information sur la technologie d'exploitation des gaz de schiste et sur ses impacts dans le milieu municipal et agricole de la Rive-Sud.

«Toutes les questions sont légitimes», a dit le président de l'APGQ, André Caillé, qui estime «devoir» donner cette information au public des régions où l'industrie «s'invite».

Le p.-d.g. de cette industrie a expliqué que son organisation lançait ce programme juste avant les audiences du BAPE parce qu'il avait été élaboré l'été dernier, soit avant que Québec n'envoie le dossier en audience. Le BAPE examine ses dossiers en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi des commissions d'enquête. On se rappellera que la commission Bastarache vient notamment de rappeler au premier ministre Jean Charest que les intervenants ont un devoir de déférence pour qu'une commission puisse fournir au public une information validée.

Mais André Caillé récuse toute accusation de «complot» pour conditionner le public de concert avec la ministre Normandeau et même avec le ministre de l'Environnement, Pierre Arcand, tous deux ouvertement favorables au développement de cette filière. On apprenait dimanche que la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, s'engageait, elle aussi, à déposer un important document d'information d'ici 15 jours sur les gaz de schiste pour mieux informer le public.

Le président de l'APGQ, qui a déjà déclaré que la création du BAPE avait été une «erreur» à l'époque où il était sous-ministre de l'Environnement, a pourtant promis hier d'accorder sa plus entière collaboration — «100 %» — aux commissaires «même si ce n'est pas le scénario privilégié par l'industrie».

Invité à commenter davantage la tenue de cette audience, il a ajouté que «cela n'a plus d'importance pour nous: c'est ça que le gouvernement a décidé, c'est ça qu'on fait». Il fera de même si l'on demande à son association de préparer une étude d'impacts environnementaux pour éclairer le public, comme c'est généralement la règle pour les promoteurs. «Le BAPE nous dira ce qu'il veut, et on répondra», dit-il.

Les industriels du gaz tiendront une série d'assemblées publiques entre le 14 et le 28 septembre à Bécancour, Saint-Édouard-de-Lotbinière et Saint-Hyacinthe. Pour André Caillé, il s'agit tout simplement d'éclairer les citoyens sur des questions concrètes comme la date de début des travaux, les niveaux de bruit, les sources d'approvisionnement en eau, l'élimination des eaux usées, etc. Et aussi «d'écouter».

Le maire de Bécancour, Maurice Richard, qui accueillait cette conférence de presse à son hôtel de ville, s'est dit heureux que les industriels veuillent bien «démontrer que l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste représentent une avenue intéressante pour le développement économique du Québec». Mais il devait ajouter

qu'il comptait bien discuter avec la ministre Normandeau, lors d'une rencontre prévue hier avec les représentants de l'UPA et des deux unions municipales, de la pertinence non seulement de «compenser» les municipalités pour les inconvénients, mais aussi de «redevances à long terme».

André Caillé a précisé qu'il y aurait d'ici 2015 non pas 300 puits, mais quelque 50 «puits» de forage, chacun donnant lieu à au moins un étage de six forages horizontaux. Au fur et à mesure que ces puits se tariront, ils seront remplacés par d'autres. Et, a soutenu André Caillé, on ne peut pas entrevoir maintenant le jour où la production sera exportée, mais il n'engage pas son industrie, cependant, à se limiter à satisfaire les besoins en gaz du Québec.

Sons de cloche différents

Au cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Pierre Arcand, on précisait hier que ce dernier n'avait pas encore signé le mandat formel qu'il entend accorder au BAPE, ce que le ministre et sa collègue Normandeau présentent pourtant depuis dimanche comme un fait accompli. Les ministres ont lancé des interprétations divergentes de ce mandat. Hier, à TVA, le ministre Arcand déclarait qu'il voulait voir devant le BAPE «un débat de société là-dessus». Normalement, un «débat de société» sous-entend que l'on va débattre des enjeux comme la pertinence d'aller de l'avant ou non avec un projet, qui va le réaliser, qui va en profiter, etc.

Par contre, pour la ministre Normandeau, le mandat du BAPE doit se limiter au «comment» encadrer le développement de cette filière par des lois et règlements, dont Québec reporte l'adoption après les audiences du BAPE. Pour elle, le choix de développer les gaz de schiste «a été fait en 2006» dans le cadre de la politique énergétique du Québec. Et pas question, soutient-elle, de revenir en arrière. Pour elle, l'hypothèse que le BAPE puisse considérer d'autres scénarios de développement par le privé est impensable: «Ça ne fait pas partie du mandat du BAPE», a-t-elle dit sur les ondes de Radio-Canada.

La ministre n'a pas trouvé le temps de rappeler Le Devoir hier.

Pour le député péquiste de Nicolet-Yamaska, Jean-Martin Aussan, «la ministre Normandeau semble vouloir éviter quelques questions fondamentales dans ce dossier», des questions qui, selon lui, devraient être abordées de front devant le BAPE, sans exclusion comme devant la commission Bastarache. Et même si ce n'est pas la position de son parti, il ajoute: «L'hypothèse de la nationalisation m'intéresse beaucoup.»

Selon André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, le BAPE ne doit pas s'en tenir à une consultation «locale», car on est ici en présence d'enjeux d'importance pour tout le Québec. Quant à l'industrie, dit-il, elle désinforme la population quand elle prétend vouloir approvisionner en priorité le marché québécois. Les entreprises, à son avis, vont plutôt vendre au plus offrant. Et, ajoute-t-il, les quelques entreprises qui se disent aujourd'hui «québécoises», comme Junex, pourront sans problème passer un jour à des mains étrangères.